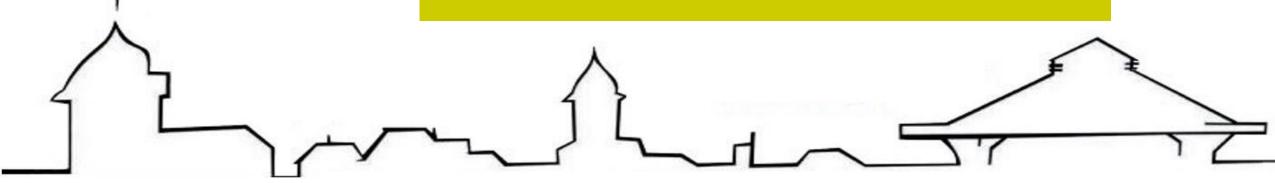


COMMISSION PROJETS DE VILLE

Mobilier urbain et signalétique





OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE MOBILIER URBAIN

Diagnostic



Définition du mobilier urbain

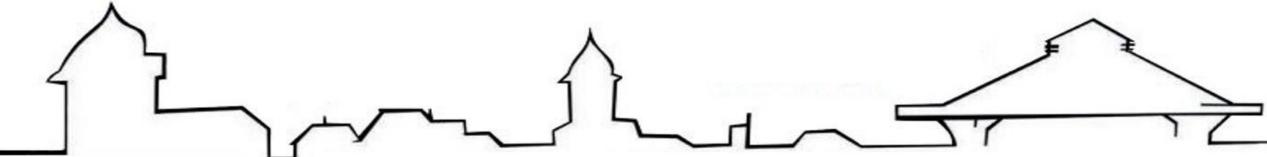


Le mobilier urbain a plusieurs fonctions :

- La propreté et l'hygiène (corbeilles, sacs à chien)
- La protection et la sécurité (barrières, potelets, garde-corps, éclairage public, dispositifs vélos)
- L'accueil et le confort (bancs, tables, points d'informations, autres dispositifs récréatifs)
- L'embellissement (bac à fleurs)

Le mobilier urbain fait partie intégrante de l'aménagement urbain, il permet :

- d'animer, de guider et de sécuriser le cheminement piéton et routier dans la ville
- d'assurer des services (information, propreté, éclairage...)
- de résoudre des problèmes ponctuels (stationnement anarchique, protection des l'cheminements piétons...)



La propreté et l'hygiène : les corbeilles



En centre-ville

2 types de corbeilles proposant 2 gammes qualitatives très différentes :

- Métal sculpté : aspect cossu de qualité, investissement plus important
- Plastique : aspect plus simpliste, durabilité plus réduite → toutes ces poubelles sont soit cassées soit rafistolées avec du fil de fer (environ 10 éléments au total)

La version en métal présente l'avantage d'être en harmonie avec d'autres éléments du mobilier urbain du centre-ville comme les candélabres, les potelets, les bancs en métal (aspect fonte).

Les corbeilles en bois n'ont pas été privilégiées car elles demandent de l'entretien.



2 types de corbeilles :

- Buses en pierre (mobilier plus ancien) assurant une réelle durabilité dans le temps et permettant une grande capacité de stockage
- Corbeilles en bois avec couvercles en métal (mobilier plus récent) fabriqués en régie (réponse aux attentes du label Pavillon Bleu concernant le tri des déchets à la source)
 + poubelle acier vert

Choix de corbeilles fermées pour limiter la présence d'insectes, de rongeurs, chiens...







Corbeille cassée derrière la mairie





La propreté et l'hygiène : les sacs à chien

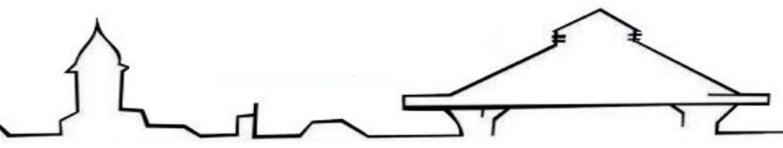




Le centre-ville compte 7 distributeurs de sacs à chien avec poubelle :

- 2 place V. Abeille,
- 1 Jardin Lassus
- 1 boulevard Lassus (accès canicrotte),
- 1 Jardin de la Salle,
- 1 Hôtel Lassus,
- 1 place de l'Orme (sur parcelle privée non alimenté en poches, à déplacer).

La gamme utilisée est coordonnée à la gamme des barrières de ville en métal vert.



La protection et la sécurité : les barrières



Des gammes différentes mais une harmonie dans le style : les mêmes barrières ont été implantées mais de couleur différente...

Une bonne intégration dans l'environnement urbain, aussi bien patrimonial que moderne.

Poursuivre le travail réalisé en maintenant et développant la gamme la plus courante.



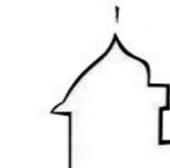
Boulevard de Lassus



Place Valentin Abeille, Place de la Mairie



Rue des Pyrénées





La protection et la sécurité : les potelets



Une grande diversité de mobilier urbain destinés à assurer le rôle de potelets : potelets en pierre, en acier de formes variables et des quilles.

Les potelets récents en acier = meilleure qualité esthétique.

Poursuivre l'implantation de ces potelets aciers, privilégier les gammes les plus courantes, plus facilement remplaçables en termes de coût.

Privilégier des potelets facilement détectables par les personnes malvoyantes.



Boulodrome



Quilles devant le cinéma



Place de la Mairie



Place V.Abeille



Rue des Pyrénées



Quilles devant l'école Ste Germaine

La protection et la sécurité : les garde-corps et rampes



3 garde-corps sur la ville :

- Boulevard de Lassus et avenue de St-Gaudens (côte) = même modèle traditionnel
- Jardin de la Salle (Grande Halle) = modèle plus ancien avec une ferronnerie de qualité à préserver.

Base de loisirs = lisses en bois afin de s'intégrer dans l'environnement naturel du site.





Avenue de Saint-Gaudens (haut de la côte)



Boulevard de Lassus



Petit jardin Grande Halle

La protection et la sécurité : gestion des entrées et vélos

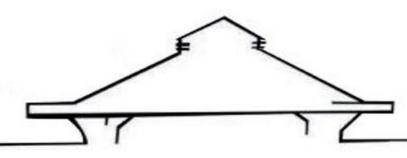


La base de loisirs est également équipée de dispositifs de gestion des entrées destinées à interdire l'accès au site aux deux roues. Ces dispositifs sont en métal vert.

Seule la base de loisirs est équipée de dispositifs vélos.







La protection et la sécurité : l'éclairage public



Un très grand nombre de gammes de lanternes différentes :

- Des gammes qui varient selon les périodes et les sites d'implantation
- Un parc relativement ancien

Programme pluriannuel de rénovation du parc d'éclairage public avec le SDEHG : 800 points lumineux rénovés

- Lanternes de style place de la Mairie et place Valentin Abeille
- Traitement du boulevard Lassus ?
- Lanternes routières dans le reste de la Ville

MODÈLES ANCIENS



Blvd Lassus



Rue St Barthélémy



Lanternes routières RD

MODÈLES RECENTS





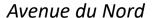
Place V. Abeille



Rue des Pyrénées Place Mercadieu Reste de la Ville









Jardin Lassus

L'accueil et le confort : les bancs



De nombreuses gammes de bancs composés de matériaux divers (acier, bois, béton, pierre).

Gamme majoritaire et la plus récente = en métal travaillé, aspect esthétique de grande qualité.

Des équipements vétustes sur certains sites.

Base de loisirs : les bancs en pierre, avec ou sans dossier, afin d'assurer une durabilité dans le temps et résister aux inondations notamment.



Pl de la Mairie



Pl V. Abeille



Parking cimetière



Boulodrome



Jardin Lassus



Base de loisirs



Blvd Lassus

L'accueil et le confort : les tables



Peu de tables dans son centre-ville : 2 tables anciennes uniquement place des Moutons.

Comme pour les bancs, sur la base de loisirs, les tables sélectionnées sont en pierre afin d'assurer une durabilité dans le temps et résister aux inondations notamment.

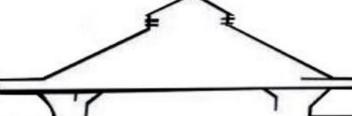
De plus, le nouveau mobilier est accessible aux personnes en situation de handicap.

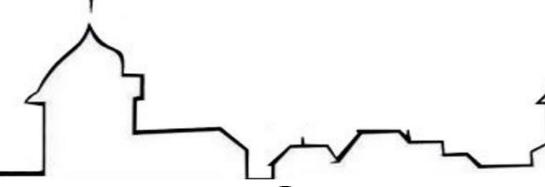




Table PMR base de loisirs







L'accueil et le confort : les points d'informations



2 RIS (Relais Informations Services) présentant un plan de ville :

- place de la Mairie (implanté en 2021)
- place Valentin Abeille

3 panneaux lumineux:

- Rond-point Lidl (5C)
- Avenue de Tarbes (5C)
- Place Valentin Abeille (géré par la Mairie)



Place Mairie



Place Mercadieu



L'accueil et le confort : les points d'informations



Les points d'informations sont complétés par :

- La SIL (Signalisation d'Intérêt Local) rénovée en 2021
- Les panneaux d'affichage (expression libre)
- Les panneaux du cinéma
- Les sucettes en entrée de ville, dispositifs mal positionnés et difficilement appréhendables par les automobilistes
- La signalisation touristique (chemin randonnée, circuit touristique)





Circuits touristiques



Panneau cinéma



Sucette





Panneaux expression libre

SIL

L'accueil et le confort : les autres dispositifs récréatifs



D'autres dispositifs à vocation récréative sont implantés sur la base de loisirs comme des tables de ping-pong, des jeux pour enfants, boite à livres ou encore des appareils de fitness.

Aucun mobilier de ce type en centre-ville.



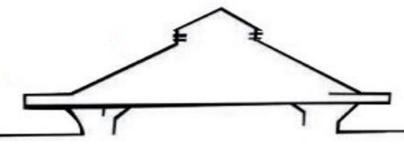






Quelques autres éléments plus ponctuels : fontaines...





L'embellissement : les bacs à fleurs



Plusieurs gammes cohabitent et ont été implantées au fil du temps.

« Villes et Villages Fleuris » : plusieurs observations ont été formulées par le jury départemental lors de leur visite annuelle :

- Les compositions fleuries proposées par la Ville sont très appréciées par le jury (identité et un fil conducteur lors des déplacements sur le territoire communal)
- Le jury déconseille l'utilisation des bacs à fleurs qui nécessitent de l'arrosage manuel (économie d'eau et temps agents)
- Privilégier les plantations en pleine terre avec des espèces qui se renouvellent seules chaque année. Pots et bacs uniquement lorsque leur utilisation est justifiable (empêcher les voitures de se garer, marquer un passage piéton, terrasses de café...)
- Plastique prohibé (jardinière sur barrières)











Conclusion du diagnostic de l'état initial



- Un aménagement de l'espace public qui respecte le bâti et l'histoire de Montréjeau, avec des équipements esthétiques et de qualité (notamment en métal sculpté).
- Un manque de cohérence avec des mobiliers de styles et d'époques divers, liés à une implantation ponctuelle en fonction des besoins au coup par coup sans cohérence entre les gammes.
- Deux réflexions à mener :
 - La définition de principes permettant de retrouver une cohérence sur chaque site avec la définition d'une gamme propre au centre-ville respectant le caractère patrimonial du bâti et la définition d'une gamme propre à la base de loisirs, s'intégrant dans un environnement naturel.
 - La seconde sur l'implantation en centre-ville de dispositifs inexistants comme des tables de pique-nique, des arceaux à vélos ou de dispositifs plus spécifiques comme des éléments plus récréatifs (tables de jeux, chaises de lecture...).
- Vers une charte du mobilier urbain ?
 - Cadre de référence qui énonce des intentions ou des règles permettant d'assurer une cohérence d'ensemble du traitement de l'espace public, une identité à la ville de Montréjeau.
 - Outil au service de la requalification urbaine du cœur de Ville s'intégrant dans le projet municipal engagé portant sur l'amélioration de l'habitat et des espaces publics ainsi que sur la dynamisation commerciale.
 - Embellissement de la ville, permettant d'augmenter l'attractivité de Montréjeau en donnant envie de venir visiter et se détendre.
- → Il convient d'encadrer les pratiques par des préconisations simples mais lisibles.

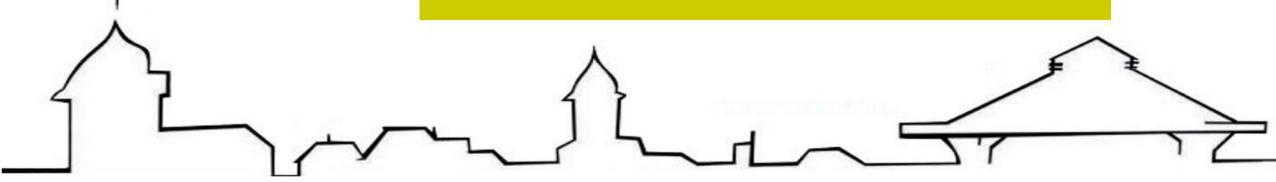


OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

SIGNALISATION ROUTIÈRE

Diagnostic

avec l'appui de la police municipale



Les panneaux zone bleue



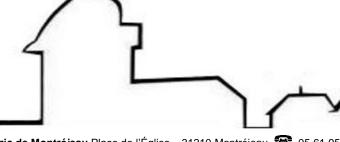


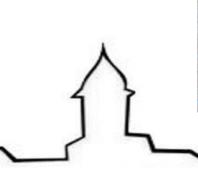
Si la zone bleue n'est pas réactivée, nécessité de supprimer les panneaux règlementant cette zone (arrêté municipal 2013-108-DT levé en 2018) :

Rue du Barry Place Valentin Abeille Rue Nationale x 2









Les panneaux fourrière



La fourrière n'intervenant pas sur la commune, ces

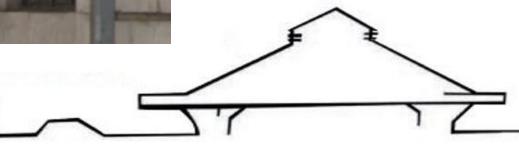
panneaux n'ont pas lieu d'être, sauf à présenter un

caractère dissuasif:

Rue du Barry x2 **Rue Nationale**







Les places banalisées convoyeurs de fonds

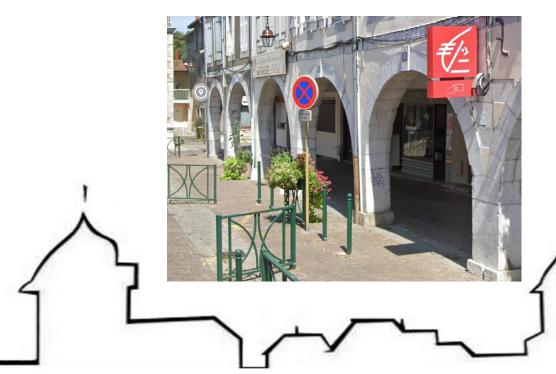


En lien avec la fermeture des banques, les places destinées aux convoyeurs de fonds sont à supprimer (panneaux et marquages au sol) et l'arrêté municipal 2014-27-DT associé est à mettre à jour :

Crédit Lyonnais

Crédit Agricole

Caisse d'Epargne (à venir)





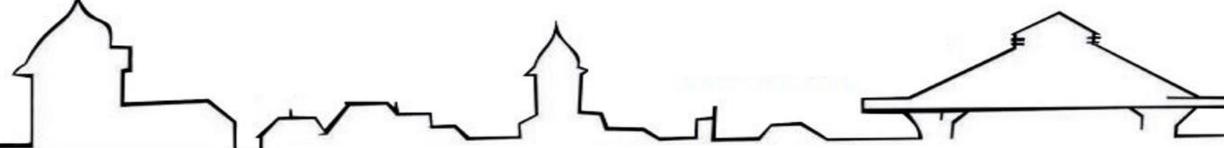


Les places banalisées transport prélèvements humains





En lien avec le déplacement du laboratoire Biomédica, la place destinée professionnels de santé est à supprimer (panneaux et marquages au sol) et l'arrêté municipal 2013-95-DT associé est à mettre à jour.



La base de loisirs



- Supprimer le gabarit dans la descente du lac cassé (barre du haut manquante) et du panneau associé indiquant la hauteur maximale.
- Repeindre la place PMR suite au gravillonnage du parking du stade.
- Remettre le ralentisseur qui a été supprimé lors de la réfection de la voie suite aux inondations.
- Nettoyer l'ensemble des panneaux d'information chaque année (dépôt verdâtre).
- Revoir la signalisation des pédalos après le passage sous tunnel piéton (la position des pontons a été modifiée depuis l'implantation des panneaux).













Les autres panneaux



Supprimer les panneaux suivants obsolètes ou très dégradés :

- Stationnement des caravanes place de la Gravette
- Panneaux golf avenue de Tarbes et avenue de St-Gaudens
- Indication parking angle rue des Arts
- Stationnement interdit rue Dominique Lacombe et arrêté municipal associé (les voitures y stationnent sans difficultés particulières)











OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

SIGNALISATION D'INTÉRÊT LOCAL

Diagnostic



La signalisation d'Intérêt Local (SIL)



- Intégralement rénovée en 2021
- Une signalisation codifiée : couleurs, pictogrammes... pas de nom d'enseigne (« restaurant » et non « nom du restaurant »)
- Des choix affirmés :
 - Afin de limiter le nombre de barrettes « commerces et services » centre-ville
 - Signalisation à la dernière intersection
 - Renvoi systématique vers le centre-ville pour une mise en valeur des commerçants
- Ancienne SIL et panneaux directionnels obsolètes non supprimé.
- Ne pas autoriser l'implantation de barrettes « sauvages » et respecter la SIL.
- Supprimer la barrette « bibliothèque » au niveau de la Grande Halle.









Les panneaux publicitaires : rappels des règles



Règlement national de publicité :

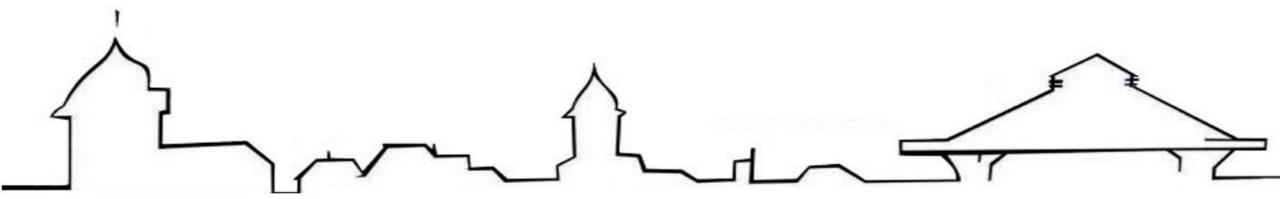
- Publicité : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.
- Enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce.
- Pré enseigne : toute inscription, forme ou image signalant la proximité immédiate d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.
- → Hors agglomération : publicité interdite (en dehors des panneaux d'entrée de ville).
- →En agglomération, publicité scellée au sol interdite (petites communes).
- → Publicité interdite sur monuments historiques, à moins de 100 m et dans le champ de visibilité des monuments historiques, les arbres.
- → Demande d'autorisation (dossier à instruire) pour tous les dispositifs (règles de surface, de hauteur, de recul...), avec avis de l'ABF.
 - Seule la SIL est autorisée en et hors agglomération : gérée par le code de la route, codifiée, signale les activités nécessaires aux personnes en déplacement, les activités en retrait de la voie publique et les activités liées à des services publics ou d'urgence.

Les panneaux publicitaires : rappels des règles



Compétence publicité :

- Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 prévoit la décentralisation de la police de la publicité (DDT → Maires au 01/01/2024).
- Transfert automatique du maire au président de l'EPCI pour les EPCI compétents en matière PLU et, pour toutes les communes de moins de 3 500 habitants.
- A ce jour, aucune disposition engagée par la 5C, la Mairie devra instruire les dossiers.



Les panneaux publicitaires : panneaux à supprimer



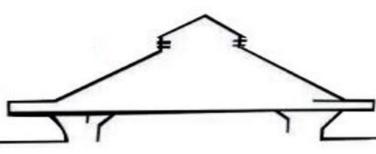
Panneaux anciennes activités :

Ex: 3 panneaux POUJOLS (salle des fêtes, place Moutons, avenue du Nord)









Les panneaux publicitaires : panneaux à supprimer



Panneaux publicitaires illégaux :

o Relevé exhaustif à réaliser avec la Police Municipale









